

BOURGOGNE**CEV s'agrandit à Chalon**

Centre Est Vitrage (CEV), filiale du réseau Les Vitrages de Saint-Gobain, investit 12 millions d'euros dans une usine de 15 000 m², à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Cet atelier aux normes HQE, opérationnel en octobre, remplacera le site voisin de Crissey (97 salariés). CEV produira 1 million de m² de vitrage isolant par an, dès 2009.

Daewoo signe avec ArcelorMittal

ArcelorMittal Stainless & Nickel Alloys, à Imphy (Nièvre), a signé un contrat de 200 millions d'euros avec le chantier naval du coréen Daewoo. Le site fournira l'alliage à très haute performance de revêtement des cuves de 30 méthaniers. Baptisé Invar, cet alliage à faible dilatation est adapté aux conditions cryogéniques et entre dans la composition des cuves de ce type de navire.

BASSE-NORMANDIE**ArvinMeritor IVS France se muscle à Esson**

L'équipementier automobile, spécialisé dans les moteurs électriques et les lève-vitres, investit 4 millions d'euros dans une ligne supplémentaire sur son site d'Esson (Calvados). L'usine emploie 400 salariés.

NOUVELLE-CALÉDONIE**Koniambo défiscalisé**

Le mineur anglo-suisse Xstrata bénéficiera d'une défiscalisation de 230 millions de dollars pour la construction de son complexe minier de Koniambo, d'un coût de 3,8 milliards de dollars. Il devrait entrer en fonctionnement en 2011 pour produire 60 000 tonnes de nickel d'ici à 2013.



Le site nucléaire du Tricastin, dans la Drôme, où se construit Georges Besse II.

RHÔNE-ALPES/PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**Georges-Besse II respecte son planning**

Le projet d'usine d'enrichissement de l'uranium Georges-Besse II, lancé par Areva sur le site nucléaire du Tricastin (Drôme) il y a un peu plus de deux ans, vient de passer un cap décisif. Conformément au calendrier initial, le bâtiment dédié à l'assemblage des centrifugeuses* qui permettent d'enrichir l'uranium, est achevé. La société ET France, filiale du joint-venture Enrichment Technology Company entre Areva et le britannique Urenco, a déjà recruté une centaine de personnes (managers, techniciens spécialisés en tuyauterie et mécanique...), afin de lancer l'assemblage des premières centrifugeuses à la mi-2008. Grâce à ces modules, Areva devrait mettre la nouvelle usine en service au premier semestre de 2009 (1^{ère} phase). Georges-Besse II augmentera ensuite progressivement sa capacité de production afin de remplacer l'usine Eurodif (Georges-Besse I), qui arrivera en fin de vie vers 2012-2013. La nouvelle unité, totalement opérationnelle en 2018 pour un coût de 3 milliards d'euros, produira de l'uranium enrichi destiné à la fabrication du combustible qui sera utilisé, durant les trente prochaines années, par les centrales nucléaires de deuxième et troisième générations. Areva mise sur elle pour conserver sa part de 25 % de la production mondiale d'uranium enrichi. ■

A LYON, MICHEL QUÉRUEL

* Contrairement à l'usine Eurodif, Georges-Besse II n'utilisera pas le procédé par diffusion gazeuse pour enrichir l'uranium, mais un procédé par centrifugation qui consomme 50 fois moins d'électricité.

LANGUEDOC-ROUSSILLON**L'éolien menacé à Joncels**

Les sept éoliennes de Dio-et-Valquières seront-elles les seules sur la communauté de communes Avène-Orb-Gravezon? Les acteurs de l'éolien accumulent pourtant les projets dans l'Hérault, en particulier à Joncels. La Cie du Vent vient d'obtenir le permis de construire pour un parc de 22,75 MW (33 millions d'euros d'investissement) et l'enquête publique sur le projet de 12 MW de Valeco Eole s'est conclue sur un avis favorable.

Mais le Conseil d'Etat a suspendu, mi-janvier, le chantier d'EdF Energies Nouvelles d'une ferme de 7 éoliennes de 1,3 MW chacune. Il confirme ainsi le référé du tribunal administratif de Montpellier de juillet 2007, à la demande de l'association Forum des Monts d'Orb qui attaque le projet d'EdF EN de 17 éoliennes au total (un autre permis concerne 10 éoliennes). « Cette décision a été prise dans l'attente d'une autre procédure sur le fond », précise EdF EN. Le tribunal administratif de Montpellier a déjà annulé, en mars 2006, le permis de construire accordé à Valeco Eole pour 7 éoliennes à Lunas, une commune voisine. Il a pris appui sur la loi Montagne, qui précise que « l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs et villages existants ». Le tribunal a assimilé l'éolien à une urbanisation. Valeco a déposé un recours devant la cour administrative d'appel de Marseille, mais attend le jugement depuis deux ans. ■

A MONTPELLIER, SYLVIE BROUILLET

> **les Eaux d'Alet déménagent et étendent leur unité d'embouteillage d'une rive à l'autre du fleuve Aude. L'investissement de 5 millions d'euros permettra de doubler l'effectif de 15 salariés.** > **Les Acéries de Ploërmel (85 salariés), dans le Morbihan, vont transférer leur site en zone d'activités. L'unité, opérationnelle en 2009, créera 20 autres emplois.**